



Remise documents fin de contrat

Par Ludjw

Bonjour,

Mon contrat se termine ce jour (mardi 21/10). J'ai reçu un recommandé de mon employeur la semaine précédente m'enjoignant de convenir une date pour restituer le matériel et récupérer mes documents de fin de contrat. J'ai proposé mercredi 22 ou jeudi 23 en fin de matinée (étant en arrêt maladie jusqu'au 21/10).

Je précise que l'entreprise est à 330km de chez moi.

Mon employeur me dit que ce n'est pas possible car le comptable du cabinet qu'ils emploient pour ces documents est en congé jusqu'au 22/10 et que lui est en déplacement le 23 donc il ne pourra pas signer le document avant que je sois sur place et que je dois donc venir à partir du 24/10 sauf que c'est impossible pour moi.

Que puis-je faire? Quels sont mes droits?

Merci d'avance.

Par kang74

Bonjour

L'employeur a tout à fait le droit de vous faire déplacer pour le STC, c'est même tout à fait courant quand on a du matériel à restituer .

Par de là, je vous conseille de vous rendre disponible car vous avez le devoir de restituer le matériel à la fin de votre contrat, l'obligation de l'employeur est remplie puisqu'il vous a informé de la mise à disposition de vos papiers et STC .

Ne pas le faire peut aller jusqu'à une plainte pour abus de confiance, et/ou des dommages et intérêts devant le CPH